

Statistique Sentinella

Déclarations (N) sur 4 semaines jusqu'au 27. 6. 2008 et incidence par 1000 consultations (N/10³)

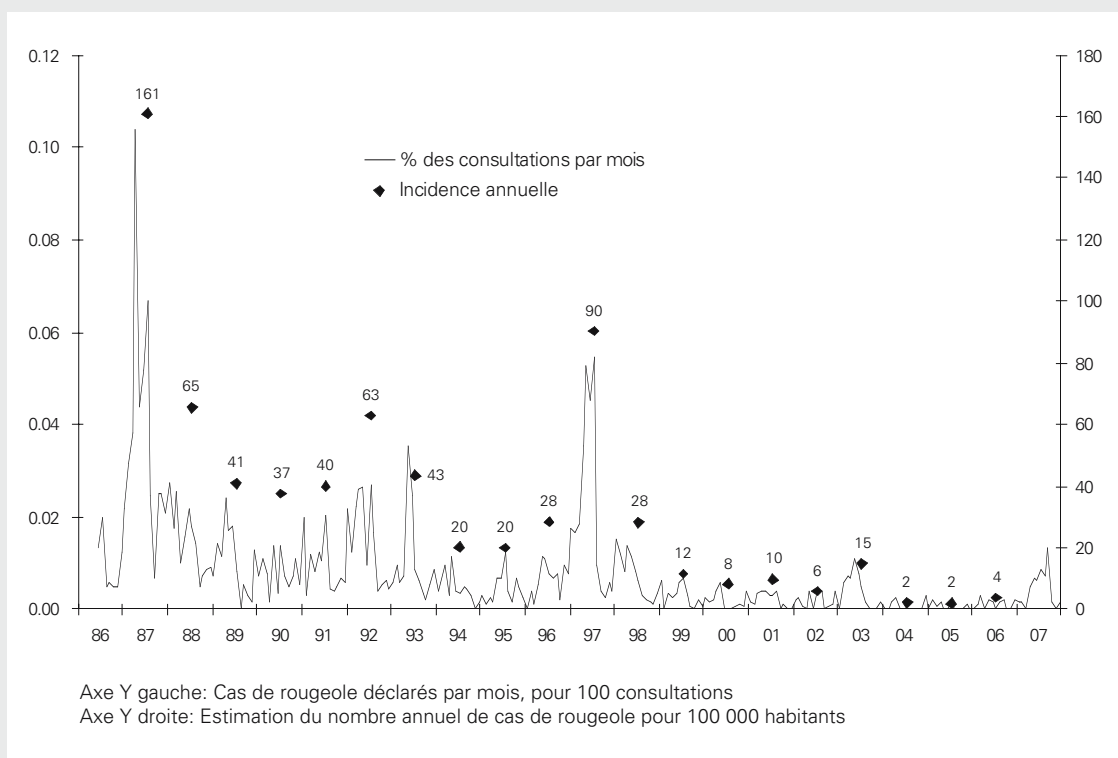
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	23		24		25		26		Moyenne de 4 semaines	
Thème	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³
Suspicion de grippe	4	0.2	3	0.2	5	0.3	2	0.2	3.5	0.2
Oreillons	0	0	0	0	0	0	2	0.2	0.5	0.1
Rubéole	0	0	0	0	1	0.1	0	0	0.3	0
Otite moyenne	65	3.8	47	2.8	54	3.5	46	3.6	53	3.4
Pneumonie	15	0.9	11	0.6	9	0.6	7	0.5	10.5	0.7
Coqueluche	1	0.1	0	0	0	0	0	0	0.3	0
Médecins déclarants	177		175		171		140		165.8	

Données provisoires

Déclarations Sentinella juin 1986–décembre 2007

La rougeole



En 1997, le système de surveillance Sentinella a détecté une importante flambée de rougeole en Suisse (6400 cas estimés pour l'ensemble de la Suisse, correspondant à une incidence de 90 cas pour 100 000 habitants). Après une diminution rapide, l'incidence de la rougeole est restée stable de 1999 à 2002 (500 à

800 cas par an). En 2003, Sentinella a enregistré – très faiblement – une nouvelle flambée de rougeole, mieux détectée par le système de déclaration obligatoire. L'estimation du nombre de cas s'élevait alors à 1100. De 2004 à 2006, l'incidence de la rougeole est descendue au plus bas niveau jamais enregistré

par Sentinella (2 à 4 cas pour 100 000 habitants). Une forte hausse du nombre de déclarations a cependant été enregistrée en 2007, correspondant à la flambée largement répandue en Suisse détectée par le système de déclaration obligatoire des maladies (1103 cas de rougeole en 2007, soit 15 cas pour 100 000

habitants). Des données manquent encore pour calculer l'incidence correspondante dans Sentinella. Cette dernière devrait néanmoins être presque aussi élevée que l'incidence enregistrée pendant la flambée de 2003, soit également 15/100 000.

Trente-neuf déclarations de rougeole ont été enregistrées en 2007 dans le système Sentinella. Un examen de laboratoire a été effectué pour 27 (69%) cas: 14 (52%) étaient positifs (sérologie ou PCR) et 11 (41%) négatifs avec un seul test, alors que 2 (7%) présentaient deux tests négatifs. Ces deux derniers cas ont été écartés, de même qu'un cas négatif sans clinique compatible avec une rougeole. Finalement, seuls 36 cas ont été pris en compte, dont 28 (78%) répondant à la définition clinique de la rougeole. Le rythme mensuel des déclarations dans Sentinella correspondait bien en 2007 à celui observé dans la déclaration obligatoire, avec, dans les deux cas, un maximum entre mai et septembre (29 cas (81%) pour Sentinella). Trois (8%) patients avaient moins de 1 an, 16 (45%) entre 1 et 9 ans, 10 (28%) entre 10 et 19 ans et les 7 (19%) derniers 20 ans et plus. Le statut vaccinal de 33 (92%) patients est connu. Sept (21%) d'entre eux étaient vaccinés, dont 3 avec une dose et 4 avec deux doses; ces 4 derniers patients étant tous négatifs au laboratoire. Un homme de 36 ans avec une rougeole confirmée au laboratoire et un statut vaccinal inconnu a été hospitalisé pour une suspicion de pneumonie, qui n'a pas été confirmée.

Selon une enquête menée dans 16 cantons en 2005-06, la couverture vaccinale contre la rougeole des enfants de 2 ans était de 86%, pour au moins une dose. Cette couverture moyenne «nationale» masque de grandes disparités entre les cantons (de 73% à 94%). La couverture vaccinale s'élevait à 89% chez les enfants de 8 ans et à 95% chez les adolescents de 16 ans. Elle atteignait 70% à 76% pour la seconde dose, selon l'âge. Pour bloquer la circulation du virus, il est nécessaire qu'au moins 95% des petits enfants soient vaccinés avec deux doses. L'Office fédéral de la santé publique recommande la vaccination de tous les jeunes enfants, selon le calendrier du plan de vac-

nation: première vaccination ROR (rougeole, oreillons, rubéole) à l'âge de 12 mois, suivie d'une deuxième dose à l'âge de 15 à 24 mois. Une vaccination manquante peut être rattrapée à n'importe quel âge. La vaccination est également recommandée pour les adultes nés après 1963 non vaccinés ou sans immunité prouvée, en particulier pour le personnel médical, les femmes en âge de procréer et pour les personnes ayant une activité professionnelle en contact avec des enfants.

Après plus de 21 ans sans interruption, la surveillance de la rougeole par le réseau de médecins volontaires Sentinella a pris fin en décembre 2007. Jusqu'à l'introduction de la déclaration obligatoire de la rougeole, en 1999, Sentinella constituait l'unique source d'information sur les cas cliniques de rougeole en cabinets. Cette surveillance reposant sur un échantillon représentatif de médecins a permis d'évaluer le programme de vaccination contre la rougeole, en particulier de suivre l'incidence de la maladie. Bien qu'encore partiel, le succès même de ce programme a progressivement limité la sensibilité de la surveillance Sentinella de la rougeole. C'est pourquoi une déclaration exhaustive des cas a été introduite. L'Office fédéral de la santé publique, en particulier la Division Maladies transmissibles, tient à exprimer ses plus vifs remerciements aux nombreux médecins qui, tout au long de ces deux décennies, ont bénévolement participé au réseau Sentinella. Ils ont fourni un travail de qualité, indispensable à la santé publique. ■

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone 031 323 87 06